

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 8

Objet : Avance
subvention budget CCAS

Date de convocation :

20 février 2024

Date d'affichage :

20 février 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

15

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 26 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à Mme Flavie TAVERA
Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE

Absents : M. Franck SEGONNE, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PUJOL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale dans l'attente du vote du budget primitif 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCORDER une avance de la subvention 2024 au CCAS d'un montant de 100 000 €,

- DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget primitif 2024 au compte 657362.

- A D O P T É E -

Le Maire

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PUJOL